

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

Mardi (soir) 24 novembre 2015

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

47 2015.RRGR.338 Motion 109-2015 PEV (Schnegg-Affolter, Lyss) Mise en oeuvre de la Stratégie de politique familiale

N° de l'intervention: 109-2015
Type d'intervention: Motion
Déposée le: 19.03.2015
Déposée par: PEV (Schnegg-Affolter, Lyss) (porte-parole)
Cosignataires: 26
N° d'ACE: 1139/2015 du 16 septembre 2015
Direction: SAP

Mise en oeuvre de la Stratégie de politique familiale

Le Conseil-exécutif est chargé d'indiquer un plan et un calendrier de mise en oeuvre des mesures prévues par la Stratégie de politique familiale dans le prochain rapport de mise en oeuvre. Les priorités des différentes mesures seront si nécessaires redéfinies dans les trois champs d'action :

1. amélioration des ressources économiques des familles ;
2. amélioration des ressources pédagogiques des familles ;
3. amélioration des conditions sociales et culturelles de la vie de famille.

Développement :

Le Grand Conseil a pris connaissance de la Stratégie de politique familiale en 2010. Ce document illustre parfaitement la situation des familles dans le canton de Berne et les conditions générales auxquelles elles sont soumises. Le modèle préconisé pour les mesures de politique familiale montre clairement dans quels domaines il faut intervenir. Il faut améliorer les ressources économiques et pédagogiques des familles ainsi que les conditions sociales et culturelles de la vie de famille. La politique familiale, si elle est bien conçue, a des effets sur l'ensemble de la société. Elle favorise notamment la natalité, se répercute positivement sur l'égalité des chances des enfants et contribue à la base des prestations d'aide sociale.

Quatre ans plus tard, le Conseil-exécutif a publié le rapport sur la mise en oeuvre de la Stratégie de politique familiale. Le rapport indiquait les mesures déjà mises en oeuvre et les améliorations des conditions déjà réalisés. Mais il montrait aussi clairement que la situation financière du canton ne favorise pas la mise en application des mesures prévues. L'abandon du projet d'introduction de prestations complémentaires familiales (mesure classée en 1^{re} priorité) oblige en particulier à redéfinir les priorités des mesures concernant les ressources économiques.

Si la Stratégie de politique familiale doit continuer, à l'avenir également, de contribuer à l'amélioration des conditions générales pour les familles, il importe de tenir compte de l'évolution des besoins des familles et des ressources financières du canton. Il est donc à nos yeux indispensable de ne pas se contenter d'indiquer les mesures réalisées dans le prochain rapport de mise en oeuvre. Il faut aussi adapter la stratégie aux besoins futurs des familles, définir les ressources nécessaires et indiquer le calendrier de réalisation. Le rapport de mise en oeuvre de 2014 ouvre des perspectives, le prochain doit les concrétiser.

Réponse du Conseil-exécutif

L'importance de la famille pour ses membres comme pour l'ensemble de la société est incontestée. Les possibilités et les limites des familles (en matière d'argent, de temps ou d'éducation) influencent le développement des enfants notablement et durablement. Le manque de soutien, des compétences insuffisantes, des modes de vie peu stimulants ou dangereux, etc. réduisent les chances et les options de formation des enfants et des adolescents, tout en augmentant le risque

de dépenses ultérieures dues à la délinquance ou à l'aide sociale. Les familles assurent la relève générationnelle et la décision d'en fonder une doit rester une option à l'échelle de la société. Cependant, le contexte dans lequel les familles évoluent s'est modifié ces dernières décennies. Dans le sillage de la mondialisation de l'économie, les salariés doivent faire preuve de toujours plus de flexibilité et de mobilité, les disparités sociales s'amplifient, l'immigration accentue l'hétérogénéité de la société, et l'on assiste à la multiplication des projets de vie, des systèmes de valeurs et des formes de familles. Dans ce contexte, les fonctions de la famille sont d'autant plus importantes et, de fait, plus complexes à remplir.

Le Conseil-exécutif partage l'avis de la motionnaire qu'il est essentiel de maintenir de bonnes conditions pour les familles et de les améliorer.

Le débat sur la déclaration de planification du PEV, refusée en novembre 2014, a montré que l'introduction de prestations complémentaires pour les familles n'était pas souhaitée. Celles-ci ne feront donc assurément pas partie de la prochaine stratégie de politique familiale, bien qu'elles en aient représenté un élément majeur à l'origine. Dans ce contexte, une évaluation et, le cas échéant une adaptation de la stratégie paraît appropriée. Et, comme l'indique la motionnaire, il est indispensable de définir les priorités, les ressources et le calendrier de réalisation des mesures (y compris des nouvelles si elles s'avèrent nécessaires) en fonction des besoins futurs des familles et des possibilités financières du canton.

Le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de politique familiale soumis au Grand Conseil tous les quatre ans, en alternance avec le rapport social, comme exigé par la déclaration de planification du 14 novembre 2014 de la CSoc, ainsi que la stratégie demandée par la présente motion, seront aussi concis et concrets que possible.

Proposition du Conseil-exécutif :
Adoption

Le président. Wir kommen zu Traktandum 47, der Motion EVP «Für eine wirkungsvolle Familienpolitik». Die Regierung ist zur Annahme dieser Motion bereit. Wird dieser Antrag seitens des Rates bestritten? – Das ist nicht der Fall. Dann stimmen wir direkt darüber ab. Wer die Motion EVP annehmen will, stimmt ja, wer dies ablehnt, stimmt nein.

Vote

Décision du Grand Conseil :

Adoption

Oui 129

Non 2

Abstentions 2

Le président. Sie haben die Motion angenommen. Damit sind wir am Ende der Geschäfte der GEF angelangt. Ich danke allen und auch Regierungsrat Perrenoud und seinen Mitarbeitenden für ihre Mitarbeit. Laut dem Zeitplan sollte der morgige Tag zur Behandlung der Geschäfte der JGK ausreichen. Ich werde auch mein Bestes geben, habe aber festgestellt, dass ich manchmal mit meinen Einschätzungen danebengelegt habe. Dies, weil Sie zum Teil relativ gesprächig waren. Wir versuchen, die Session morgen abzuschliessen. Jenen, die möchten, reicht es nun noch, um die Lichtshow beim Bundeshaus zu sehen. Ich wünsche allerseits einen guten Abend und eine gute Heimkehr. Auf Wiedersehen.

La séance est levée à 18 heures 39.

Les rédactrices :

Catherine Graf Lutz (f)

Eva Schmid (d)